

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 7 décembre 2017

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h20 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Personnes présentes : 23 Excusés : 9 Absent : 2 Total des Conseillers : 34
Total des Municipaux : 5

Excusés

Chappuis Corinne

Cuttelod David

Guex Philippe

Guignard Schneider Martine

Mordasini Elisabeth

Saugy Nicolas

Saugy Véronique

Weber Fabrice

Zimmermann Alexandra

Absents

Bezençon Marin

Vaney Alexandre

Invité : M. Gérald Morier-Genoud

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

Assermentation des nouveaux membres

Les personnes suivantes demandent à être assermentées :

M. Dewarrat Camille et M. Dewarrat Daniel.

Le nombre des membres se monte maintenant à 34 personnes.

2. Ordre du jour

Le Président mentionne que le point N° 7 sera traité avant le N° 6 et s'excuse pour l'erreur figurant sur l'ordre du jour publié dans le journal « Le Courrier » quant au montant qui est de CHF 65'000'000.-.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal du 5 octobre 2017

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec une abstention avec les modifications suivantes :

Page 1 :

M. Jacques Chappuis indique que le nombre de personnes absentes est manquant et qu'il faut noter le nombre de 5.

Page 1 :

Mme Catherine Schäfer mentionne qu'il manque un e à Martine Guignard Schneider.

Page 2 :

M. Cédric Besson : ... le collègue de Carrouge est estimé à **environ CHF 37 millions**.

Page 4 :

Mme Cristine Pasche : ... voulait **enlever** uniquement le contrat ...

Page 5 :

M. Jérémy Cloux : ... **de rouler trop vite**...

M. André Kolly rejoint la séance.

4. Communications du Président et des commissions

Le Président remercie les personnes présentes et mentionne que les dates 2018 pour les séances du Conseil communal n'ont pas encore été arrêtées.

Le Président relève que la visite avec le Préfet, M. Daniel Flotron, a eu lieu le 9 novembre 2017 et que tout est en ordre. Il remercie Mme Jessica MellioRET, Secrétaire du Conseil général, pour son travail tout au long de l'année.

Mme Jessica MellioRET lit le discours de M. Daniel Flotron, Préfet, du 18 novembre 2017 lors de l'inauguration du nouveau collège de Servion (cf. annexe).

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Pas de communication.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

M. André Pauli mentionne que le budget 2018 a été accepté lors de l'Assemblée générale du 26 octobre 2017.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Mme Catherine Schäfer informe que lors de la séance du 6 décembre 2017, M. Daniel Flotron, Préfet, a été nommé, ultérieurement, par le Conseil d'Etat comme conciliateur entre le Comité Directeur de l'ASIJ et les Taxis Romontois pour régler le problème des transports. Une solution sera peut être proposée en janvier 2018. Les promotions de fin d'année se feront sur le thème des « arts ». Le nouveau collège de Servion est apprécié par tout le monde y compris les instituteurs.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Pas de communication.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jacques Chappuis

Le projet pour le nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) a pris du retard par rapport au planning. De ce fait, il n'est pas possible de présenter quelque chose de concret ce soir. Suite à la 1^{ère} séance avec ABA PARTENAIRES SA, il s'avère que cela sera plus complexe que prévu et qu'une autre séance est fixée le 12 décembre 2017. Dans la mesure du possible, un nouveau projet sera présenté au début de l'année 2018.

La séance avec le Préfet, M. Daniel Flotron, s'est très bien déroulée. L'accent a été mis sur le problème du PGA et il a été demandé que le Service du Développement Territorial (SDT) se « mouille » un peu plus par rapport à nos propriétaires et concitoyens. Il a aussi été souhaité que lors de la séance publique, le SDT soit présent. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par le SDT.

Mme la Municipale Cristine Pasche

L'Association « Ecolibre » (Espace de rencontre et d'apprentissage inspiré des pédagogies actives favorisant l'autonomie des enfants) a publié une annonce sur la page Facebook de Montpreveyres mentionnant qu'elle allait occuper les locaux de l'ancien collège sans avoir consulté, au préalable, la Commune. A ce jour, la Municipalité est en discussion avec ladite Association pour leur louer des locaux. Toutefois, aucun bail n'a été signé.

M. le Municipal Claude Küng

Les lampes à incandescence ont été, depuis 2009, progressivement supprimées sur le marché pour être finalement interdites en septembre 2012 par l'Union Européenne. Elles ont été principalement remplacées par les lampes fluo-compactes (ou lampes basse consommation sous appellation LED)

qui durent 8 à 10 fois plus longtemps et consomment 4 à 5 fois moins d'énergie pour un éclairage équivalent. La durée de vie des lampes LED est largement supérieure à celle des autres technologies.

Ainsi, l'achat et le remplacement d'une lampe LED sont moins fréquents, ce qui améliore la rentabilité de l'investissement. En ce qui nous concerne, le lampadaire pourra être adapté au candélabre sans subir de modification.

Une mesure d'économie qui n'est pas à négliger, les lampadaires peuvent être programmés avec un abaissement de la luminosité de 50% de 23h à 5h du matin.

Un lampadaire est utilisé annuellement pendant environ 4'000 heures. Selon les données du fournisseur, la durée de vie pour un lampadaire LED est de 40'000 heures donc une durée de vie de 10 ans (5'000 heures pour les lampes à incandescence). Aujourd'hui, les fournisseurs ne peuvent pas confirmer la durée de vie de la LED par manque d'expérience en nombre d'années et d'utilisation extérieure.

Pour rappel : les anciennes lampes à incandescence coûtaient entre CHF 36.- et 41.-.

Prix d'un lampadaire de type ALMA équipé de 18 LED blanc neutre 18W : CHF 1'025.- (Route du Village).

Prix d'un lampadaire TECEO équipé de 48 LED blanc neutre 75W : CHF 760.- (Chemin de l'Épinette, Route de la Croix-Neuve et Chemin de la Mellette).

Prix d'un lampadaire TECEO équipé de 32 LED blanc neutre 36W : CHF 625.- (Route Clos-François et Chemin de l'Église).

Bien évidemment, au niveau de la trésorerie de la Commune, nous changerons les lampes à mesures que les lampes à incandescence décideront de ne plus nous éclairer.

M. le Municipal Philippe Thévoz

TRAVAUX DE L'ARRÊT DE BUS

Quelques nouvelles d'abord des travaux liés au déplacement des arrêts de bus. Nous arrivons enfin au bout de ce projet qui aura nécessité 6 ans d'effort. Un coup de neuf sera encore donné avec la réfection du revêtement des cheminements sur la place de jeux.

Nous n'avons pas encore reçu toutes les factures mais, d'ores et déjà, nous pouvons dire que nous nous tenons dans le crédit voté pour ces travaux de déplacement des arrêts de bus. Nous avons quand même dû passer par l'emprunt de CHF 200'000.-, ce qui était d'ailleurs prévu dans le cadre du préavis. De même, tous les travaux complémentaires, notamment la réfection de chaussée, entrent dans le budget de l'entretien courant des routes.

Au printemps prochain, nous allons organiser une petite fête pour marquer le coup.

Les transports publics y participeront. Il faut noter que les TL vont mettre les bouchées doubles en 2018 pour promouvoir leurs services. Ils vont ainsi très certainement répéter l'opération de promotion qu'ils ont lancée entre septembre et octobre 2017. Pour eux, il est important que l'effort consenti avec le nouvel horaire porte ses fruits.

En effet, ce dimanche 10 décembre 2017 entre en vigueur le nouvel horaire des transports publics avec des nouvelles réjouissantes pour les usagers des trains et des bus dans la Broye. Jugez-en plutôt :

- L'horaire cadencé des trains passe de l'heure à la demi-heure.
- Pour la ligne N° 62, les améliorations sont multiples :
 - Toutes les 15 minutes aux heures de pointe du matin et du soir ;
 - Toutes les heures le soir ;
 - Bus plus tôt le dimanche matin ;
 - Décision de renouvellement de la flotte des bus à deux étages (livraison en 2019). 13 véhicules ont ainsi été commandés et circuleront sur les lignes N° 62, 65 mais aussi N° 60 (du côté de Froideville).

Voilà, nous ne pouvons que vous encourager à étudier la nouvelle offre des transports publics et voir si elle n'est en définitive pas plus avantageuse que l'option voiture.

M. le Municipal Frédéric Berner

Pas de communication.

6. Commissions - Elections partielles

Le Président mentionne que la Commission des finances est toujours à la recherche d'un suppléant.

7. Préavis municipal 6/2017 : Modification des articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

Mme Catherine Schäfer procède à la lecture du rapport de la Commission ad hoc du 3 décembre 2017.

Le Président ouvre la discussion. Aucune question ou remarque.

Le Président passe au vote à mains levées.

Résultats : *Accepté : 20 voix* *Refusé : 1* *Abstention : 1*

Le Président ne vote pas.

8. M. Gérald Morier-Genoud remercie les membres du Conseil pour l'acceptation du plafond d'endettement de l'ASIJ et quitte la séance. Préavis municipal 7/2017 : Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000.- et modification de l'article 13 ch. 10 des statuts de l'ASIJ

M. Camille Dewarrat demande la lecture du préavis.

Mme Cristine Pasche passe à la lecture dudit préavis.

La Municipalité n'a pas de complément.

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la Commission des finances du 2 décembre 2017.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mauro Re souhaite connaître l'incidence d'augmenter le plafond d'endettement sur les comptes communaux.

Mme Cristine Pasche répond que l'incidence se fera ressentir une fois le collège terminé (normalement en 2022) et on compte une augmentation par élève de CHF 1'000.-. Ce qui veut dire, pour la Commune, que le prix de l'élève est, actuellement, à CHF 4'037.- et qu'il sera d'environ CHF 1'000.- de plus.

M. Mauro Re demande ce que cela représente en matière de chiffre.

Mme Cristine Pasche ajoute qu'elle ne peut pas transmettre de chiffres précis pour le moment.

M. Camille Dewarrat relève que ce montant est considérable et que la Commune n'a pas les moyens de payer un investissement pareil. Il propose de revoir le plafond d'endettement pour essayer de le réduire.

Mme Cristine Pasche mentionne que ce plafond d'endettement n'a aucune conséquence pour les comptes communaux et que le prix de l'élève est réparti entre les élèves et la population.

M. Frédéric Berner précise que l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASIJ est pour permettre la construction de nouveaux bâtiments et que le coût de l'élève doit, de toute manière, augmenter. Si le nouveau collège n'est pas construit, il faudra trouver de nouvelles solutions.

M. Mauro Re indique qu'il comprend les arguments mais qu'il serait intéressant de savoir quels sont ces coûts réels.

M. Frédéric Berner relève qu'il ne faut pas mélanger les deux choses et qu'il y a le plafond d'endettement et le coût par élève. La construction du nouveau collège aura des répercussions car cela augmentera le coût par élève. A ce jour, ces coûts ne peuvent pas être chiffrés car on ne connaît pas le nombre d'élève qu'il y a aura dans le futur.

M. Cédric Besson rappelle que nous n'avons pas le choix car nous avons voté pour l'accueil de jour des élèves et qu'il a été décidé de construire des nouveaux collèges pour les accueillir.

M. Camille Dewarrat mentionne qu'il n'est pas contre la construction d'un nouveau collège mais pas à n'importe quel prix. Actuellement, ce montant est trop considérable pour la Commune.

M. Cédric Besson souligne que le montant est conséquent mais que le prix au m² paraît cohérent.

Mme Cristine Pasche rappelle qu'il y a des règles strictes et qu'il faut les respecter. C'est une étude qui a donné ces chiffres. En matière de besoin des classes, M. Gérald Morier-Genoud, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat, présent ce soir, pourra expliquer les choses plus en détail.

M. Gérald Morier-Genoud rappelle que ces obligations ont été données lors des votations populaires pour l'accueil de jour. La solution est que tous les élèves soient sous le même toit pour éviter tous problèmes lors des transports quotidiens des élèves pour se rendre à la gymnastique, à la salle de couture, etc. Le nouveau collège aura 22 classes car on ne connaît pas le nombre d'élèves dans le futur. Il y aura également 3 nouvelles salles de gymnastique car ce sont des besoins réels pour l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles.

M. Thierry Ruch mentionne que de toute manière, nous n'avons pas le choix et que nous sommes obligés de dire oui. Il souhaite savoir pourquoi le collège de Chavornay a un coût inférieur de CHF 230'000.-.

Mme Cristine Pasche répond que la salle de gymnastique de Chavornay est double et que celle de Carrouge sera triple. De plus, les prix ne sont pas comparables car les collèges n'ont pas tous les mêmes besoins.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à bulletins secrets demandé par M. Camille Dewarrat.

Résultats : Accepté : 14 voix Refusé : 7 Abstention : 2

9. Préavis municipal 8/2017 : Fusion ORP Lavaux-Oron - Adoption des statuts de l'Association Intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz procède à la lecture du rapport de la Commission ad hoc du 27 novembre 2017.

M. Jacques Chappuis mentionne que le rapport d'activités 2017 de la PC sera présenté le 13 décembre 2017 à la Grande salle de Mézières lors d'une séance ouverte au public.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à mains levées.

Résultats : Accepté : 21 voix Refusé : 0 Abstention : 1

Le Président ne vote pas.

10. Préavis municipal N° 9/2017 : Budget 2018

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

M. Frédéric Berner avait annoncé, lors du Conseil général du 5 octobre 2017, l'augmentation du taux d'activité de Mme Chantal Dewarrat, Boursière communale, de 30 à 50%. Il explique qu'au début de son activité, elle avait une surcharge de travail importante qui l'a amenée à faire beaucoup d'heures supplémentaires dues, d'une part, pour sa formation (tâches spécifiques liées à son poste). Pour la Municipalité, il était important de mieux répartir les tâches dévolues à la boursière et au Municipal.

M. Denis Pichonnat procède à la lecture du rapport de la Commission des finances du 2 décembre 2017.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail et le rapport. Il ouvre la discussion.

M. Frédéric Berner précise qu'en ce qui concerne les vacances, le budget est estimatif car il varie en fonction des dossiers courants à traiter et la participation de la Municipalité aux différentes séances. De ce fait, les vacances ne peuvent pas être chiffrées de manière précise. En ce qui concerne le compte des coupes et débardages, les montants sont donnés par l'intercommunale et la Municipalité n'a aucune influence sur ces chiffres.

M. Camille Dewarrat relève que le montant des vacances est très élevé.

M. Frédéric Berner mentionne que le montant des vacances couvre les séances hebdomadaires (lundi soir) de la Municipalité, les séances du Conseil général et toutes les autres séances auxquelles participent les Municipaux.

Mme Isabelle Mermoud ajoute que les nouvelles vacances ont été votées par la législation en cours.

M. Mauro Re souligne que le montant de CHF 27'000.-, relatif à l'écart, n'est pas énorme et pour assurer la tenue des obligations telles qu'elles sont prévues, il faudrait pouvoir amortir CHF 157'000.- (CHF 130'000.- d'argent disponible) donc on n'y arrive juste pas. De ce fait, on part du principe que cela sera bien géré. De plus, il aurait souhaité avoir une explication plus fournie car la Municipalité présente un budget qui n'est pas équilibré. Lors de la séance précédente, il y avait eu un bon débat sur l'augmentation des impôts et le taux d'imposition et qu'avec des budgets qui sont déficitaires, tôt ou tard, cela provoquera une augmentation du taux d'imposition.

M. Frédéric Berner rappelle que le budget n'est pas déficitaire et qu'à la fin de celui-ci, on arrive à une situation budgétaire positive et que c'est au niveau de la trésorerie courante que la situation est compliquée.

M. Michel Jaquier souhaite savoir si les montants sont imposés ou si c'est le garde forestier qui décide de ces chiffres.

M. Philippe Thévoz répond que le garde forestier donne les chiffres à la Municipalité mais rappelle que le marché du bois est difficile (bois vendu à perte).

M. Cédric Besson demande pour quelle raison il y a une baisse de CHF 14'000.- (page 16 - point 5.1) pour le coût des élèves.

Mme Cristine Pasche explique qu'en 2016, il y avait 94 élèves et en 2017, le nombre est de 83. Dans le prix de l'élève, pour l'année 2018, il faut tenir compte de l'amortissement du nouveau collège de Servion.

Mme Isabelle Mermoud mentionne qu'à la page 12, le compte 440.301.1, il n'y avait rien dans le budget 2017 et pour 2018, il y a un montant de CHF 6'000.-.

M. Jacques Chappuis indique que M. Jacques Zwahlen est employé par la Commune et qu'il s'occupera de l'entretien des bacs à fleurs.

M. André Pauli souligne que pour l'entretien des forêts (compte 320.314.56 - page 5), il y a un montant de CHF 12'000.- au budget 2018 et souhaite en connaître les raisons.

M. Jacques Chappuis explique que la Commune doit refaire le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (depuis l'église jusqu'au ruisseau). Ce chemin sera réparé par la PC.

M. André Pauli relève qu'il n'y a rien au budget 2018 pour la taxe fédérale pour la réduction des micros-polluants (compte 460.319.1 - page 15) et souhaite savoir pourquoi.

M. Claude Kung donnera une réponse lors du prochain Conseil en 2018.

Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'amendement et passe au vote à mains levées.

Résultats : *Accepté : 19 voix* *Refusé : 0* *Abstention : 3*

Le Président ne vote pas.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Christina Zimmermann demande s'il est possible de bloquer le couvercle des moloks.

M. Frédéric Berner répond qu'il va se renseigner pour le prochain conseil.

M. Daniel Dewarrat ajoute qu'il y a des possibilités de bloquer le couvercle. Toutefois, les gens les laissent ouverts.

Mme Catherine Schäfer souhaite savoir quand le sapin de Noël de la Commune sera installé vers l'ancienne laiterie.

Mme Cristine Pasche indique qu'il sera mis avant Noël.

M. Philippe Thévoz rappelle que la vente des sapins de Noël aura lieu le 16 décembre 2017 et qu'une soupe sera offerte.

M. Cédric Besson propose, en cas de fortes chutes de neige, de fermer la Route de la Croix-Neuve car les gens coupent par le village et cela pose problème pour les riverains qui descendent au village.

M. Jacques Chappuis souligne que la barrière sera installée au début de la Route de la Croix-Neuve, vers l'ancienne laiterie.

M. Thierry Ruch a constaté qu'une timbreuse a été installée dans le bâtiment communal pour les employés de la Commune dont la voirie. Il relève que les employés de la voirie passent plusieurs fois par jour timbrer au bureau avant de se rendre sur leur lieu de travail. De ce fait, ils perdent du temps sur leurs heures de travail quotidiennes.

M. Jacques Chappuis indique que l'installation d'une timbreuse dans le bâtiment de la voirie engendrerait des coûts supplémentaires car il n'y a aucun système informatique à cet endroit et, qu'à ce jour, cela n'est pas envisagé.

Mme Cécile Pasche annonce sa démission de la Commission des finances et du Conseil général car elle déménage dans une autre commune.

Le Président la remercie pour son travail durant toutes ces années.

M. Michel Jaquier mentionne que le Canton de Vaud avait envisagé de limiter la vitesse à 70 km/h sur la Route de Berne le long de Montpreveyres et il souhaite savoir si cela est toujours d'actualité.

M. Philippe Thévoz répond négativement.

M. Jacques Chappuis lit un texte de remerciements pour M. Francis Ruch, fraîchement retraité.

« Monsieur le Président, Cher(e)s membres du Conseil,

Ce soir, pour ce dernier Conseil de l'année, nous avons parmi nous, un invité de marque, un V.I.P., une personne qui a marqué la vie de ce village, un personnage qui fait partie de l'histoire de Montpreveyres depuis plus de 38 ans. Je te demande, Cher V.I.P. de venir devant la scène et je pense que toutes les personnes ici présentes peuvent t'applaudir, Bienvenue Francis !

Tu fais partie de l'histoire de Montpreveyres aussi parce que tu as toujours su aider les personnes qui en avaient besoin, d'un coup de main ou d'un transport et, au nom de toutes ces personnes, Merci !

Tu fais partie de l'histoire de Montpreveyres, par ton travail comme employé communal depuis le 1^{er} juillet 1979, tu connais nos forêts par cœur et tout le territoire de la Commune, tu connais son cadastre souterrain de la même manière. Je vais garder précieusement ton numéro de portable dans mes contacts car tu vas être encore, pour longtemps, une source d'informations importantes, lorsque nous aurons des soucis avec telle ou telle conduite d'eau ou un tuyau non identifié lors d'une fouille.

Les festivités pour ton entrée en retraite ont commencé le 23 novembre 2017 par une fondue partagée avec tes collègues de travail et la Municipalité, où tu as reçu une première attention très modeste. Deux jours plus tard, tu as eu la surprise, organisée par tes enfants, lors de ton dernier jour de travail où là, beaucoup de personnes de notre Commune ont pu te témoigner leur reconnaissance pour tout ce que tu leur as apporté pendant toutes ces années. Tu m'as même glissé à l'oreille que tu aurais versé une petite larme ce soir-là, en lisant les témoignages que t'ont apporté tous ces amis.

Et ce soir, voici la 3^{ème} étape, Cher Francis, au nom de toutes les personnes présentes ce soir, j'aimerais te dire un grand Merci pour tout ce que tu as donné aux gens de cette Commune. Un grand Merci pour tout le travail fourni pour le bien de Montpreveyres. Bien sûr, il y a eu, comme partout, des hauts et des bas, mais quand on tire un bilan, il est agréable de pouvoir se rappeler que les hauts et que les infimes bas n'avaient pas beaucoup d'importance.

Pour cette 3^{ème} étape, la Municipalité a voulu marquer cet événement en t'offrant une petite attention, mais que t'offrir ? Un carton de bouteilles ? Non, pas pour Francis ! Un bouquet de fleurs ? Oui, non, oui, à mais non et une idée nous est venue. Offrons-lui quelque chose qu'il puisse partager avec sa famille ou avec des amis pour passer un bon moment, voici notre cadeau pour cette 3^{ème} étape.

Je voudrai juste te rappeler qu'il y a aura une 4^{ème} étape à mi-janvier et que les festivités ne sont pas terminées ».

M. Francis Ruch remercie tout le monde pour les nombreux témoignages et cadeaux reçus.

M. Jacques Chappuis lit le texte suivant :

« Monsieur le Président, Cher(e)s membres du Conseil,

Je voudrais, dans un premier temps, remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la Commune, les employés de la voirie, les employées de l'administration, le bureau du Conseil, toutes les Commissions qui se sont réunies pendant cette année et bien entendu, mes collègues de la Municipalité.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année et que 2018 vous garde en santé car rien n'est plus précieux que la santé ».

Le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 22 mars 2018 à 20h15.

La séance se termine à 22h40.

Gabriel Klein
Président



Jessica Mellioret
Secrétaire